

**Arrêté du 26 février 2016 fixant la date de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés pour leur gestion au ministère de la justice**  
**NOR : JUST1606031A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;*

*Vu le décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 25 février 2016 portant création et composition d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des membres du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés pour leur gestion au ministère de la justice ;*

*Vu l'avis du comité technique ministériel du ministère de la justice en date du 22 février 2016,*

**ARRÊTE**

**Article 1**

La date de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des membres du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés pour leur gestion au ministère de la justice est fixée au 21 avril 2016.

**Article 2**

Les mandats en cours restent en vigueur jusqu'à l'installation des membres nouvellement élus.

Les mandats des membres nouvellement élus prendront fin lors du prochain renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents de l'Etat.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 26 février 2016.

Pour le ministre et par délégation,  
La directrice, secrétaire générale adjointe,

**Anne DUCLOS-GRISIER**